Proposition de décret visant « En santé à l'école : un défi personnel et collectif pour construire un avenir durable, solidaire et participatif ».

A une époque où la pollution sur terre pose problème et a un impact sur la santé physique et mentale, nous avons jugé opportun de sensibiliser les enfants du primaire qui seront les citoyens du futur quant aux traces laissées par les déchets afin d'améliorer notre qualité de vie.

Dans le contexte actuel, il nous semble important de participer à l'amélioration de la gestion des déchets au sein des écoles.

Apprendre dans un environnement sein à un impact sur la santé des élèves

En effet, nous avons observé durant plusieurs jours les différents élèves de notre école au moment de la récréation et donc de la collation.

Nous avons remarqué que certains mangent des fruits mais jettent les déchets dans la poubelle classique.

Que d'autres ont des collations emballées individuellement dans du plastique, parfois même mis dans une boite à collation!

Ou encore que d'autres laissent volontairement ou involontairement tomber les « crasses » sur le sol.

C'est donc ensemble, élèves, enseignants et personnels encadrant que nous avons décidé d'intervenir pour diminuer la masse et l'impact de nos poubelles!

Notre classe souhaite donc proposer plusieurs actions concrètes qui pourraient s'organiser au sein des écoles de la FWB.

- Responsabiliser les élèves de chaque classe pour la gestion des poubelles au sein de la cour de récréation.
- Amener les élèves à manger un fruit/un légume au moment de la collation ainsi qu'à instaurer un système de collation collective.
- Inciter les enfants à ne plus choisir de collation « suremballée ».

- Créer un compost pour les déchets verts.
- Réaliser un potager/verger pour y récolter les fruits et les légumes de saison pour la collation.

Proposition de décret : « La gestion des déchets au sein de l'école ».

Article 1 - Définition

Un déchet est un objet en fin de vie ou une substance ayant subi une altération physique ou chimique, qui ne présente alors plus d'utilité ou est destiné à l'élimination. Le mot vient de l'ancien français déchiet ou déchié, soit « la quantité perdue dans l'usage d'un produit », ce qui en reste après son utilisation. 1

Article 2 - Champ d'application

Le présent décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 3 - Propositions

Afin de gérer au mieux l'impact des déchets laissés par nos élèves, les écoles de la Fédéra on Wallonie-Bruxelles sont invitées à mettre en œuvre au moins deux actions au choix parmi les quatre proposées.

- 3.1 Créer un compost pour toutes les personnes de l'école :
 - 3.1.1. Cela permettrait de solliciter les élèves à manger davantage de fruits et de légumes.
 - 3.1.2. Au niveau des poubelles, celles-ci seraient moins encombrées.
 - 3.1.3. Utilisation du terreau produit par le compost pour le potager.
- 3.2. Mise en place d'un potager pour la récolte et ainsi offrir une collation « zéro déchet » aux élèves de l'école.
 - 3.2.1. Installation de plants fruitiers afin de pouvoir les utiliser pour la réalisation de collation « zéro déchet ».
 - 3.2.2. Ramassage et stockage des légumes afin de réaliser du potage pour les collations.
 - 3.2.3. Récolter ses propres fruits et légumes permet de manger de saison et local.

- 3.3. Solliciter par diverses
 animations au sein des
 classes le fait de ne plus
 acheter de collation
 « emballée
 individuellement ».
 - 3.3.1. Visionner des vidéos montrant le « 7° continent ».
 - 3.3.2. Observer avec les enfants ce que contient une poubelle quotidienne afin de pouvoir se représenter notre impact quant aux déchets sur la planète.
 - 3.3.3. Solliciter les enfants à utiliser des contenants réutilisables (boite, emballage lessivable, ...).
 - 3.3.4. Encourager les enfants à prendre de l'eau dans des gourdes.
- 3.4. Gérer les poubelles en fonction du tri des déchets.
 - 3.4.1. Définir une classe par semaine qui serait responsable de la gestion des poubelles en encourageant les autres élèves les utilisant de manière optimale : les déchets verts, les plastiques/berlingots, les emballages non récupérables.

- 3.4.2. Demander les animations prévues par les services de gestion de déchets (Intradel, Sita, ...).
- 3.4.3. Responsabiliser une classe par semaine pour ramasser les éventuels déchets restant dans la cour de récréation.
- 3.4.4. Expliquer aux élèves l'impact des déchets sur notre santé (pollution, animaux en détresse, ...)

Article 4 - Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent décret est fixée à la rentrée de septembre 2021.

¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Déc het

Décret réalisé par les élèves de 6ème année. Nous avons décidé d'axer nos recherches sur l'impact environnemental de nos actes ayant un impact sur notre santé.